



**CONTINUITÉ  
ÉCOLOGIQUE**

# B09

# AMÉNAGEMENT D'UNE PASSE À POISSONS

Masse d'eau AR13 La Canche

Commune d'Hesdin

Maître d'ouvrage : Symcéc

Entreprise : Entreprise SETHY

Maître d'oeuvre : Valétudes

Gestionnaire : commune d'Hesdin

Années : 2011 - 2012

## Contexte hydromorphologique

SEQ physique

Tronçon	T18
Lit majeur	84
Berges	79
Ripisylve	57
Lit mineur	72
SEQ Physique	78

Agence de l'Eau Artois-Picardie, 2009

## Etat Physico-chimique

Température	Très bon
Acidification	Très bon
Bilan O <sub>2</sub>	Très bon
Nutriments	Moyen
<b>ETAT PHYSICO-CHIMIQUE</b>	<b>BON</b>

Station de mesures à Viel-Hesdin n°093100 sur la Canche, Agence de l'Eau Artois-Picardie, ONEMA et DREAL 2010-2011

## Etat biologique

Indice Biologique	Note	Classe d'état
IBGN	Pas de données	
IBD	15,5	Bon
IPR	Pas de données	
<b>ETAT BIOLOGIQUE</b>		<b>BON</b>

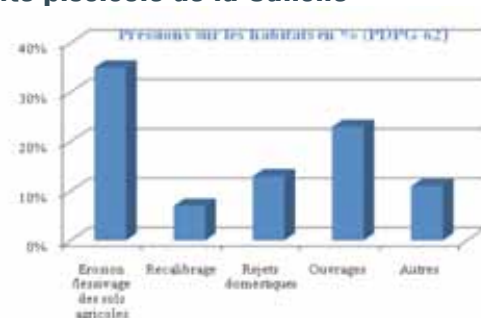
Station de mesures à Viel-Hesdin n°093100 sur la Canche, Agence de l'Eau Artois-Picardie, ONEMA et DREAL 2010-2011

PLAN DE FINANCEMENT	
Montant de l'opération	228 849 € TTC
Mission de maîtrise d'œuvre	34 110 € TTC
Financement	- Agence de l'Eau Artois-Picardie (70 %) : 23 877 € TTC - Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche (30 %) : 10 233 € TTC
Travaux	197 739 € TTC
Financement	- Agence de l'Eau Artois-Picardie : 116 259 € TTC - Commune d'Hesdin : 48 685 € TTC - Région Nord - Pas-de-Calais : 16 319 € TTC - Conseil général du Pas-de-Calais : 13 476 € TTC

CONTEXTE ADMINISTRATIF	
Plan de gestion	Réalisé
Dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau de 2008 et arrêté préfectoral complémentaire du 20/01/2009.	



## Contexte piscicole de la Canche



(Source : FDAAPPMA, 2007)

## Enjeux piscicoles

Espèce repère	Truite Fario
Peuplement en place	Anguille*, Chabot, Epinoche, Epinochette, Lamproie de Planer, Lamproie de rivière*, Lamproie marine*, Truite fario, Truite arc-en-ciel, Truite de mer*, Saumon atlantique*, Vairon. Brochet, Brème, Flet, Gardon, Perche.
Etat fonctionnel	Perturbé

\* effectifs en régression et présence aléatoire dus aux difficultés de migration, présence sur l'axe jusqu'à l'ouvrage infranchissable de Saint-Georges.

(Source : FDAAPPMA 62, 2005)

# Enjeux et objectifs

La restauration la plus efficace sur le plan écologique est la suppression totale (dérasement) de l'ouvrage. Il n'a pas été possible d'arasé l'ouvrage dans le cas présent. Une passe à poissons a donc été aménagée.

Ces travaux permettront :

- de restaurer la libre circulation piscicole,
- de remettre en fonctionnement les vannes et de permettre le délestage du bras traversant le centre-ville en cas de crue.

## Contexte

La Canche est un fleuve classé "rivière à grands migrateurs" depuis 1921 et le décret de classement au titre des échelles à poissons, puis le décret de classement de 1986 pris en application de l'article L 432-6 CE. Ce cours d'eau présente une vocation salmonicole sur l'ensemble de son linéaire, notamment en raison des apports d'eaux froides successifs (nombreuses sources et ruisseaux). Cependant, la présence de nombreux barrages nuit à la libre circulation des espèces migratrices et limite ainsi leur reproduction. Un programme global de restauration de la libre circulation a été défini en 1994 (MCA, 1994) puis des études générales d'avant-projet (SIEE, 2000). Des travaux ont été menés par la FDAAPPMA 62 jusqu'en 2004 puis par le Symcéa.

Le site du barrage de la Tour des Chaussées se caractérise par une diffluence de la Canche en 2 bras distincts dont l'un traverse la ville d'Hesdin et l'autre rejoint la Ternoise. L'ouvrage permet de délester le bras traversant le centre-ville en période de crues et de répartir plus équitablement les débits en cas d'étiage.

L'ouvrage constitue un obstacle à la continuité écologique à l'aval de la Ternoise. L'aménagement permet de faciliter la libre circulation piscicole vers l'affluent principal de la Canche.

## Actions et travaux

Les travaux réalisés par le maître d'ouvrage sur le barrage sont les suivants :

### A. Restauration du dispositif de gestion de l'eau (non pris en compte dans l'assiette des dépenses éligibles aux aides de l'Agence)

1. Confortement des bajoyers supportant le système de vannes,
2. Changement du système de manœuvre des vannes,
3. Construction de deux passerelles pour assurer la maintenance des ouvrages.

### B. Réalisation des ouvrages de franchissement piscicole

1. Construction d'une passe à ralentisseurs plans adaptée aux salmonidés. Les pentes de la rampe rendent malgré tout le dispositif très sélectif par rapport aux autres espèces.
2. Construction d'une passe de type macro-plots adaptée pour les anguilles.





(Source : AEAP)

Les ouvrages ne posent pas de problème particulier pour la dévalaison (absence de turbine).

## Résultats

Le barrage constituait un obstacle à la libre circulation piscicole. La construction de cette passe à poissons apporte une amélioration significative. Les espèces migratrices tant locales qu'amphihalines (truite de mer, saumon, anguille, lamproie) peuvent désormais circuler librement de l'aval vers l'amont, et accéder plus facilement à leur zone de reproduction à l'amont de l'ouvrage (observation de truites de mer dans Hesdin).

La restauration des vannes et leur automatisation permettra de mieux gérer tant les niveaux d'eau que le transit sédimentaire (par des ouvertures régulières).

## Perspectives

La mise en place des passes à poissons adaptées aux capacités de nage tant des anguillettes migratrices que des salmonidés va permettre d'améliorer la continuité écologique, contribuer au bon fonctionnement du milieu aquatique et à l'accomplissement du cycle biologique des espèces.

En amont de la passe, une zone de frayères par recharge granulométrique a été créée en octobre 2012 par la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais pour améliorer les capacités d'accueil des salmonidés, la Canche ayant un déficit de zone de reproduction. En effet, seules 20 % des zones de reproduction sont aujourd'hui accessibles, les causes étant le nombre d'obstacles importants créant un effet bief et favorisant le colmatage.

Des suivis des nids de ponte des salmonidés amphihalins réalisés annuellement par le service départemental de l'ONEMA et la FDAAPPMA 62, permettent de suivre l'évolution du front de colonisation des espèces.

De même, des inventaires piscicoles sont poursuivis, soit dans le cadre d'indices ponctuels d'abondance des juvéniles de salmonidés et d'anguilles, soit dans le cadre des suivis engagés des salmonidés adultes (pit-tagging, dispositifs de capteurs à poissons). Ces suivis attestent de l'efficacité des dispositifs de franchissement.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex  
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

### CONTACTS :

Symcésa : H. REGNIEZ - 03.21.06.77.04

ONEMA : P. ROSAN (Service Départemental 62) - 03.44.38.52.52

LTO Habitat : 03.21.74.81.81

FDAAPPMA 62 : J. BOUCAULT - 03.21.01.18.21

Agence de l'Eau Artois-Picardie : S. JOURDAN - F. PRUVOT - 03.21.01.18.21